

**PROGRAMME**  
 **CRIBIQ**  
**STARTUP**

Filières industrielles de la bioéconomie



**Guide des déposants**  
**2019-2020**

45<sup>e</sup> Appel à projets



Pour une économie durable et compétitive



# TABLE DES MATIÈRES

4	PRÉAMBULE
5	STARTUP QUÉBEC <sup>MD</sup> - PROJETS D'INNOVATION DES STARTUP
5	LE CRIBIQ
6	OBJECTIFS DU PROGRAMME DE FINANCEMENT
6	ADMISSIBILITÉ
7	MODALITÉS DE FINANCEMENT
8	DÉPENSES ADMISSIBLES
9	PROCESSUS D'ACHEMINEMENT ET SUIVI DU PROJET
9	CALENDRIER
10	PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
11	ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

## PRÉAMBULE

La bioéconomie est fondée sur la production et la valorisation de différentes bioressources : agricoles, forestières, aquatiques et résiduelles. Ces activités sont destinées à répondre aux besoins alimentaires et industriels, et ce, dans le cadre d'une économie circulaire durable.

Comme le démontrent les données économiques rapportées au tableau 1, la bioéconomie est une réalité importante pour le Québec et ce, dans plusieurs filières industrielles dont la production et la transformation alimentaire, la production et l'exploitation forestière, les produits de santé naturels, les bioproduits industriels (produits chimiques et matériaux biosourcés) ainsi que la valorisation des biodéchets. La bioéconomie québécoise est solidement ancrée dans toutes les régions et y représente déjà une activité économique importante. Ainsi, en s'appuyant sur ses bioressources, ses compétences humaines et ses infrastructures, le Québec pourrait devenir un leader mondial de la bioéconomie.

Vu l'importance de la bioéconomie pour la prospérité du Québec, la recherche et l'innovation présentent de nombreux enjeux majeurs pour plusieurs disciplines et spécialités de recherche scientifique. À cet effet, de solides appuis aux progrès scientifiques et technologiques dans les domaines associés à la bioéconomie sont primordiaux pour relever le défi de développer au Québec une bioéconomie durable comme une alternative à l'économie du carbone considérée aujourd'hui comme transitoire.

C'est dans ce contexte que le CRIBIQ lance un nouveau programme de financement permettant d'accompagner les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (*startup*) dans les filières industrielles de la bioéconomie. Ce programme fera aussi appel à des contributions additionnelles dans le cadre du programme Startup Québec<sup>MD</sup> du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Nous souhaitons ainsi appuyer les *startup* québécoises de la bioéconomie dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement et les préparer à mettre leur innovation sur le marché.

Tableau 1. La bioéconomie du Québec en chiffres

BIORESSOURCES	PIB (M \$)	EMPLOIS (NB)	CHIFFRE D'AFFAIRE (M \$)
Agricoles <sup>1</sup>	3 577	54 000	8 197
Forestières <sup>2</sup>	780	9 200	2 100
Marines (pêche et aquaculture) <sup>1</sup>	74	3 432	251
VALORISATION DES BIORESSOURCE	PIB (M \$)	EMPLOIS (NB)	CHIFFRE D'AFFAIRE (M \$)
Transformation alimentaire <sup>1</sup>	6 229	43 868	25 881
Transformation du bois <sup>2</sup>	5 312	49 851	18 141
Transformation des produits de la pêche <sup>1</sup>	130	1 927	480
Bioproduits <sup>3,4</sup>	254	1 370	1 103

<sup>1</sup> Profil sectoriel de l'industrie biodimentaire au Québec (2016), par gouvernement du Québec.

<sup>2</sup> Chiffres-clé du Québec Forestier, Forêt, faune et parcs Québec (2017); Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique (2016).

<sup>3</sup> Résultats de l'enquête sur la production et le développement de bioproduits de 2015 (2017).

<sup>4</sup> Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

## STARTUP QUÉBEC<sup>MD</sup> - PROJETS D'INNOVATION DES STARTUP

Le Ministère de l'Économie, et de l'Innovation (MEI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), le gouvernement du Québec entend appuyer les *startup* en soutenant la réalisation de leurs projets d'innovation. Ce soutien financier préparera les *startup* à mettre leur innovation sur le marché et à trouver un premier client, en plus de les aider dans leur croissance au cours de leurs deux premières années d'existence.

Cet appel à projets vise à soutenir les projets d'innovation des *startup* accompagnées par les incubateurs, les accélérateurs d'entreprises et les CEU. Ces derniers offrent non seulement un gage de crédibilité, mais également des moyens techniques et matériels, des formations, du coaching, etc., aux *startup* afin qu'elles puissent réaliser leur projet d'innovation.

### LE CRIBIQ

Le Consortium de recherche et innovation en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle dont la mission est de promouvoir et financer le développement de produits biosourcés et de bioprocédés performants et novateurs au Québec, et ce, en facilitant la collaboration entre les partenaires industriels et les instituts de recherche publique du Québec (IRPQ).

Au 15 février 2019, le CRIBIQ regroupait plus de 205 entreprises et IRPQ (Universités, CCTT et centres de recherche gouvernementaux). Grâce à son programme de recherche, le CRIBIQ a su concrétiser, depuis son démarrage, des retombées significatives en recherche et développement par le financement de plus de 168 projets de recherche collaborative d'une valeur totale de plus de 84 M\$, dont 32 M\$ octroyés par le CRIBIQ. Par ailleurs, l'adhésion de certaines fédérations et associations industrielles, permet au CRIBIQ de desservir plus de 18 000 organisations privées.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

Le présent appel à projets vise à soutenir les projets d'innovation des *startup* qui sont actives dans les trois filières industrielles couvertes par les activités du CRIBIQ: Bioproduits industriels, Environnement et Bioalimentaire.

Par l'entremise de cet appel de projets conjoint, le CRIBIQ et le MEI souhaitent:

- **ENCOURAGER** le développement de l'entrepreneuriat dans les filières industrielles de la bioéconomie.
- **FAVORISER** la création de nouvelles *startup* dans les filières industrielles de la bioéconomie.
- **APPUYER** les *startup* du secteur de la bioéconomie dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement.
- **PRÉPARER** les *startup* à positionner leurs innovations sur le marché.
- **SOUTENIR** les *startup* dans leur croissance lors de leurs trois premières années d'existence.

## ADMISSIBILITÉ

### Clientèle admissible

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux *startup* qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Elles sont légalement constituées selon les lois fédérales ou provinciales en vigueur et inscrites au Registraire des entreprises du Québec.
- Elles ne sont pas détenues dans une proportion de 50 % et plus par d'autres entreprises ou organismes existants.
- Elles sont dans la phase de démarrage, c'est-à-dire qu'elles ont été incorporées depuis moins de trois ans.
- Elles possèdent les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de leur produit ou service.
- Elles reçoivent actuellement le soutien d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises ou d'une société de valorisation ou bénéficient de l'appui du Ministère par l'entremise de Startup Québec ou du Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN) ou sont parrainées par un donneur d'ordre.
- Elles sont actives dans une des filières suivantes de la bioéconomie: Bioproduits industriels (énergie, chimie biosourcée, matériaux biosourcés); Environnement (valorisation des résidus, bioremédiation, biocapteurs, etc.) et Bioalimentaire (production agricole et transformation alimentaire, bio-ingrédients actifs, produits de santé naturels).

### Projets admissibles

Les projets admissibles sont ceux qui nécessitent le recours à de la recherche et de l'innovation pour résoudre un enjeu lié au développement et à la croissance de la *startup*. Plus spécifiquement, il s'agit de projets qui visent l'innovation technologique strictement (qui concerne le produit ou le procédé à l'origine de la création de la *startup*) dans les secteurs industriels de la bioéconomie.

# MODALITÉS DE FINANCEMENT

## Financement

Dans le cadre de cet appel à projets, la somme totale des contributions du MEI et du CRIBIQ ne pourra pas excéder 50 000 \$ par projet, pour une durée maximale de 12 mois, soit:

- MEI: jusqu'à 25 000 \$ (maximum 1/3 des dépenses totales admissibles) – cette aide financière accordée aux demandeurs prend la forme d'une contribution non remboursable.
- CRIBIQ: jusqu'à 25 000 \$ (maximum 1/3 des dépenses totales admissibles) – cette contribution prend la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt égal à celui du taux directeur de la Banque du Canada au moment de la signature de l'entente, plus 3 %. Ce prêt sera remboursable en quatre paiements annuels égaux suivant un moratoire sur le remboursement de 15 mois. Cette contribution du CRIBIQ est considérée comme du financement privé;
- La contribution de la *startup* devra représenter au minimum 1/3 des dépenses totales admissibles.

Les aides combinées des différents ordres de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) ne peuvent excéder 80 % des dépenses totales admissibles pour la réalisation du projet de la *startup*.

L'engagement à verser les sommes accordées est conditionnel au financement assuré par les partenaires et au bon déroulement du projet, conformément aux ententes de financement et au budget annuel établi.

## Montage financier

Le montage financier présenté doit être celui nécessaire à la réalisation du projet pour lequel la *startup* soumet une demande de financement (revenus – dépenses engagées).

## DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables, et directement attribuables à la réalisation du projet d'innovation.

Dans le contexte de cet appel à projets, les dépenses admissibles pour la réalisation du projet sont les suivantes:

- Les salaires;
- Les frais de déplacement et de séjour;
- Le matériel requis et les fournitures;
- Les frais d'exploitation de la propriété intellectuelle;
- Les honoraires professionnels (y compris ceux de chercheurs); et
- Les frais de location d'équipements.

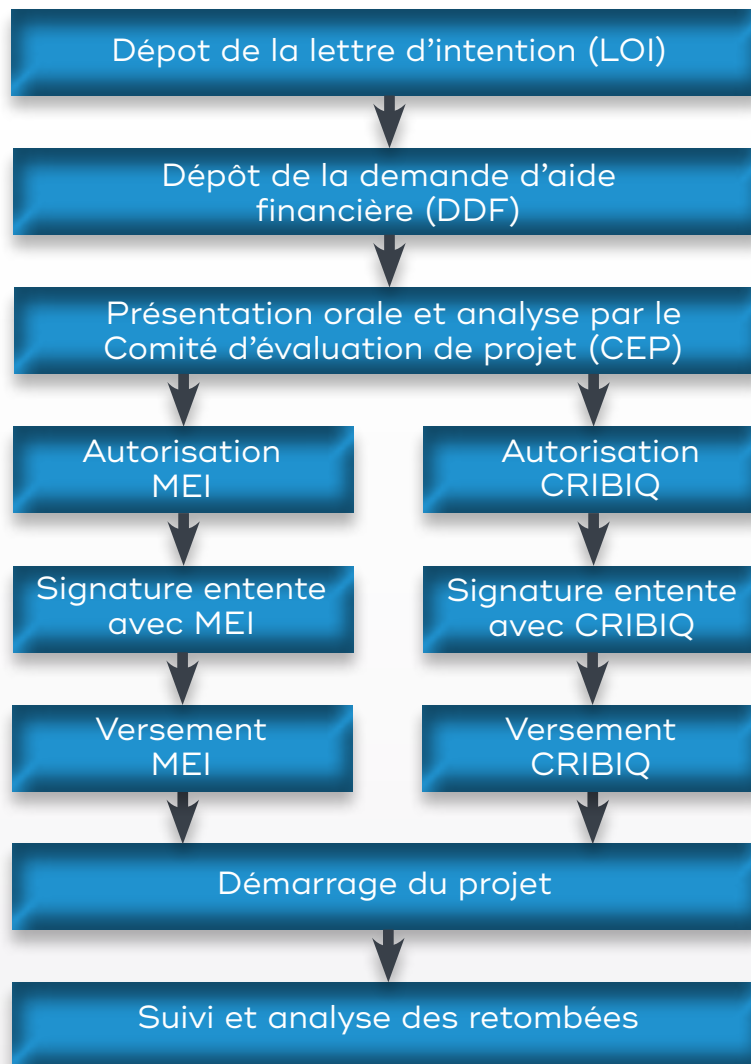
Les dépenses effectuées ou engagées avant la date de dépôt de la demande d'aide financière ne sont pas admissibles. Outre celles-ci, les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les dépenses liées à la location de bureaux ou de laboratoires pour l'expansion de la *startup* (filiale ou bureau additionnel);
- Les services déjà sous contrat avec un incubateur ou un accélérateur;
- Les dépenses non prévues au montage financier tel que présenté lors du dépôt de la demande d'aide financière; et
- Les dépenses ayant déjà bénéficié d'une aide financière du Ministère.





## PROCESSUS D'ACHEMINEMENT ET SUIVI DU PROJET



<sup>1</sup> La LDI n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée afin de permettre aux entreprises de mieux définir leur projet d'innovation.

## CALENDRIER

Dépôt de la LDI	Dépôt de la DDF	CEP	Autorisation du projet
17 avril 2019	29 mai 2019	6-7 juin 2019	18 juin 2019

# PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

## Lettre d'intention

Avant de présenter une demande de financement, nous recommandons fortement de déposer une lettre d'intention (LDI). Celle-ci permettra aux déposants de mieux définir leur projet d'innovation, ainsi que d'être encadrés dans le processus de préparation de la demande d'aide financière.

## Demande de financement

La demande de financement doit être rédigée en français et elle doit comporter les éléments suivants :

1. Le formulaire « Demande d'aide financière » dûment rempli et signé, incluant les informations suivantes :
  - Identification de l'entreprise;
  - Équipe managériale;
  - Actionariat d'entreprise;
  - Description de la technologie ou du procédé;
  - Défis à résoudre et les solutions envisagées;
  - Objet principal du projet d'innovation;
  - Marchés cibles;
  - Avantages concurrentiels;
  - Plan de mise en oeuvre du projet d'innovation (travaux à réaliser, livrables, etc.);
  - Résultats attendus.
2. L'annexe A : Le montage financier du projet d'innovation.
3. L'annexe B : Lettre de recommandation de l'incubateur ou de la société de valorisation ou du donneur d'ordre ou de l'accélérateur d'entreprises qui accompagne la *startup*.
4. L'annexe C : Curriculum vitae du ou des gestionnaires.
5. L'annexe D: Toute autre document pertinent.

# ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

## Processus d'évaluation

Les projets déposés dans le contexte de cet appel de projets seront évalués par un comité relevant du CRIBIQ. Le nom et la composition des comités d'évaluation sont tenus secrets pour préserver l'impartialité du comité.

## Critères de sélection des projets

Les projets seront priorisés suivant leur pertinence et leur faisabilité. Plus précisément, les critères suivants seront considérés:

- Équipe managériale
- Caractère innovant du produit et/du procédé
  - *Démonstration du caractère innovant*
  - *Présence d'avantages concurrentiels en regard des produits existants*
- Méthodologie et qualité du montage du projet
  - *Structuration du projet d'innovation*
  - *Réponse à une problématique ou un besoin spécifique*
  - *Qualité et réalisme du plan de travail, de la méthodologie et du montage financier*
- Pertinence du projet d'innovation pour le développement et la commercialisation du produit et/ou procédé
  - *Opportunités de marché*
  - *Avantages concurrentiels*
- Impact du projet
  - *Potentiel de croissance de la startup à court et moyen terme*
  - *Potentiel économique et commercial*
- La recommandation de l'incubateur ou de l'accélérateur accompagnateur de la startup.



---

Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec :

### **Daniela Bernic**

Conseillère à l'innovation et au développement des affaires  
Projets Spéciaux

418 914-1608, poste 206  
[Daniela.Bernic@cribiq.qc.ca](mailto:Daniela.Bernic@cribiq.qc.ca)

## APPELS À PROJETS À SURVEILLER POUR L'ANNÉE 2019-2020

Le CRIBIQ - catalyseur de l'innovation dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec vous propose plusieurs autres services en lien avec le financement de la recherche collaborative. Nous vous invitons à consulter régulièrement la section [PROGRAMME DE RECHERCHE](#) de notre site Web.

Inscrivez-vous à notre [INFOLETTRE](#) afin de rester à l'affût des dernières nouvelles concernant les appels à projets et les événements à venir du CRIBIQ.

### Bioalimentaire

46<sup>e</sup> appel: Bioalimentaire I  
52<sup>e</sup> appel: Bioalimentaire II  
54<sup>e</sup> appel: Bioalimentaire III

### Bioproduits et environnement

47<sup>e</sup> appel: Bioproduits et environnement I  
53<sup>e</sup> appel: Bioproduits et environnement II  
55<sup>e</sup> appel: Bioproduits et environnement III

### PACC-GES (INNOV-R)

48<sup>e</sup> appel: PACC-GES (INNOVER)

### Biotechnologie marine

49<sup>e</sup> appel: Biotechnologie marine

### Novalait

50<sup>e</sup> appel: Novalait

### Fermentation

51<sup>e</sup> appel: Fermentation

### International

56<sup>e</sup> appel: Collaboration internationale

## ÉVÈNEMENT À NE PAS MANQUER

À NE PAS MANQUER  
réservez ces dates!

Forum innovation sur la  
**Bioéconomie**  
au Québec  
(FIBEQ 2019)

17 au 19 juin 2019  
Centre d'événements  
et de congrès interactifs  
Trois-Rivières (Québec)

Pour une économie durable et compétitive

BIORESSOURCES - BIOALIMENTAIRE - BIOPRODUITS - BIORAFFINAGE

À l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire, le CRIBIQ vous invite au tout premier Forum innovation sur la Bioéconomie au Québec (FIBEQ 2019) qui se tiendra du **17 au 19 juin 2019**, au Centre d'événements et de congrès interactifs à Trois-Rivières.

Ce forum permettra notamment d'évaluer de quelle manière la bioéconomie peut répondre aux besoins des industriels et comment le Québec arrivera à réussir sa transition vers une économie durable et compétitive dans les filières industrielles de la production agricole et forestière, la chimie biosourcée, la bioénergie, les biomatériaux et l'environnement.

Cet événement se veut donc une occasion pour réunir les acteurs industriels, académiques et de développement économique afin de promouvoir le partage des connaissances et d'établir ultimement une stratégie commune sur le développement de la bioéconomie au Québec.

Visitez notre site Web [cribiq.qc.ca](http://cribiq.qc.ca) pour vous inscrire et pour tous les détails de l'événement.

Partenaires de l'événement :





## Mission

Le CRIBIQ, un regroupement sectoriel de recherche industrielle, a pour objectif de stimuler et financer le développement de bioprocédés performants et novateurs au Québec, et ce, en facilitant la collaboration entre des partenaires industriels et les établissements de recherche.

### Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec

Édifice Le Delta 1  
2875, boul. Laurier, bureau D1-1320  
Québec (Québec) G1V 2M2

418 914-1608

[cribiq@cribiq.qc.ca](mailto:cribiq@cribiq.qc.ca)  
[www.cribiq.qc.ca](http://www.cribiq.qc.ca)

Partenaire financier :

Québec 